

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2023

Compte-rendu affiché le : 18 décembre 2023

Date de la convocation du Conseil Municipal : 8 décembre 2023

N° 23-12-14

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

OBJET :

Engagement, liquidation et mandatement de dépenses d'investissement avant le vote du budget 2024

Secrétaire de séance : Gérard ALLANCHE

Membres présents à la séance :

Philippe DENIS – Jacques DECHANDON - Solange MORERE - Gilles GRANGIER – Mireille PAULET - Gérard ALLANCHE - Guy BERNE – Geneviève NIGAY – Christian BECUWE – Suzanne BOICHON – Régine CHEVALLIEZ - Edith CONSIGNY – Daniel DUCROS – Françoise PION – Marie-Hélène BRUNET – Gérard GRANGE – Serge GRANGE - Christine PALLEY - Joaquim DE ALMEIDA – Thomas ROCHETTE - Marie-Hélène BOUILHOL - Romain MONTELMARD - Jean-Paul SOLEILHAC – Alain LECUE.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Arlette PEREIRA à Philippe DENIS - Michel FRANCHINI à Gilles GRANGIER - Céline BENNICI à Joaquim DE ALMEIDA - André HUBERT à Marie-Hélène BOUILHOL - Aurélie DESBREE à Romain MONTELMARD.

Membre absent : 0.

Mis en ligne, le

18 DEC. 2023

MAIRIE DE ST-GALMIER

Accusé de réception
de la Sous-Préfecture
Reçu en date du

18 DEC. 2023

Mairie de Saint-Galmier



OBJET DE LA DELIBERATION :

**ENGAGEMENT, LIQUIDATION ET MANDATEMENT DE DEPENSES
D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2024**

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment son article L.1612-1, qui précise : «... En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette... »

Vu les délibérations budgétaires en date des 13 avril, 21 septembre, 26 octobre, 14 décembre 2023 adoptant les documents budgétaires relatifs à l'exercice écoulé,

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2023 :

CHAPITRE	CREDITS VOTES AU BP 2023 (OUVERTS) a	RESTES A REALISER INSCRITS AU BP 2023 (REPORTS) b	CREDITS OUVERTS AU TITRE DES DECISIONS MODIFICATIVES VOTEES EN 2023 c	MONTANT TOTAL A PRENDRE EN COMPTE d = a + c
20 Immo, incorporelle s	722 000,00 €	158 301,69 €	- 263 100,00 €	458 900,00 €
21 Immo, corporelles	1 680 504,60 €	280 781,10 €	- 377 371,20 €	1 303 133,40 €
23 Immo, en cours	1 058 000,00 €	750 995,61 €	- 17 570,08 €	1 040 429,92 €
TOTAL				2 802 463,32 €
Limite ouverture de crédits				25 %
Montant total maximum des dépenses d'investissement autorisées				700 615,83 €

Considérant la nécessité d'engager certaines dépenses d'investissement sans attendre le vote du budget primitif du nouvel exercice,

Considérant que lesdites dépenses d'investissement ne pourront dépasser le quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2023, soit 700 615,83 €.

Accusé de réception
de la Sous-Préfecture
Reçu en date du

18 DEC. 2023

Mairie de Saint-Galmier

Mairie de Saint-Galmier
18 DEC 2023
Mis en ligne le

Mairie de Saint-Galmier
18 DEC 2023
Accusé de réception
de la Sous-Préfecture
Reçu en date du

Madame Geneviève NIGAY propose d'ouvrir les programmes d'investissement suivants :

Numéro Opération	Libellé	Montant ouverture de crédit
0124	Matériel 2024	100 000,00 €
0224	Bâtiments communaux 2024	80 000,00 €
0324	Divers 2024	80 000,00 €
0519	Piscine municipale	100 000,00 €
1123	Théâtre de verdure	160 000,00 €
204	Subventions d'équipement versées	15 000,00 €
	TOTAL	535 000,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **AFFECTE** les crédits suivants :
 - 100 000,00 € à l'opération 0124 – Matériel 2024
 - 80 000,00 € à l'opération 0224– Bâtiments Communaux 2024
 - 80 000,00 € à l'opération 0324 – Divers 2024
 - 100 000,00 € à l'opération 0519 – Piscine municipale
 - 160 000,00 € à l'opération 1123 – Théâtre de verdure
 - 15 000,00 € à l'opération 204 – Subventions d'équipement versées
- **DIT** que ces ouvertures de crédit, d'un montant de 535 000,00 €, seront reprises au budget primitif 2024 lors de son adoption,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Ont signé au registre tous les membres présents.

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 18 décembre 2023.

LE MAIRE
Philippe DENIS



LE SECRETAIRE DE SEANCE
Gérard ALLANCHE



Accusé de réception
de la Sous-Préfecture
Reçu en date du

18 DEC. 2023

Mairie de Saint-Galmier